

ON S'ABONNE :
 Cahors, bureau du Journal,
 chez A. LAYTOU, imprimeur,
 en lui adressant franco un mandat
 sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL,
 CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE
 TARN-ET-GARONNE :
 Un an..... 46 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Trois mois..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES,
 25 centimes la ligne
RÉCLAMES,
 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus
 à Cahors, au bureau du Journal
 rue de la Mairie, 6, et se paient
 d'avance.

— Les Lettres ou paquets non
 affranchis sont rigoureusement re-
 fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
 la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
25	Jeudi.	Noël.		☉ P. L. le 6, à 7 h. 47' du mat.
26	Vend.	s. Etienne.	Teyssieu.	☽ D. Q. le 14, à 10 h. 41' du mat.
27	Samedi	s. Jean.	Marcihac.	☉ N. L. le 21, à 8 h. 13' du mat. ☽ P. Q. le 27 à 11 h. 33' du soir.

L'abonné pour un an au *Journal du Lot* a droit à une
 insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames.
 Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.
 Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAF-
 FITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés,
 à Paris, de recevoir les annonces pour le *Journal du Lot*.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

DEPART. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS ERS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin.	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi.....	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir....	Brives (Gourdon)..... Montauban, Caussade, Toulouse. Castelnaud-Montrastier.....	7 h. du m. 7 h. du m. 7 h. du m.
10 heures du soir....	Figeac (Lalbenque, l'Aveyron).. Fumel, Castelnaud, Puy-l'Évêque Cazals, St-Géry.....	6 h. 30 m. du s.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 20 Décembre 1862.

BULLETIN

Le monde politique commence à s'occuper de
 l'ouverture de la session législative. Ainsi que
 les précédentes années, les sénateurs et les
 députés se réuniront dans la salle des Etats,
 au nouveau Louvre, pour entendre le discours
 de la couronne. D'après ce qui se dit dans les
 salons et dans les chancelleries, le discours de
 l'Empereur aura un caractère tout pacifique.

On assure que la session du parlement anglais
 s'ouvrira, comme nos chambres, dans la seconde
 quinzaine de janvier. Les diverses fractions de
 l'opposition se préparent à lui faire une guerre
 très vive, notamment sur la politique extérieure
 et en particulier sur la question du Mexique.

La lecture attentive du message du président
 Lincoln, constate que le premier magistrat de
 l'Union ne renonce à aucune de ses idées aboli-
 tionnistes. Le triomphe des démocrates dans
 l'Etat de New-York, et dans celui de Pennsyl-
 vanie, loin de l'intimider, n'a fait que le pousser
 davantage à brusquer les événements et à faire
 trancher dès aujourd'hui constitutionnellement
 la question de l'esclavage. Quelles sont ses espé-
 rances, au moment où une réaction anti-aboli-
 tionniste se dessine de plus en plus ? Nous
 l'ignorons. Mais ce qui est certain c'est qu'il
 est impatient de se faire battre ou de vaincre,
 dans les comices généraux du Nord. Le Sénat
 et le congrès de Washington sont saisis de la
 façon la plus formelle de deux amendements à
 la constitution et il n'est plus possible que ces
 deux assemblées esquivent les solutions brûlantes
 qui leur sont posées. Ce n'est pas un nouvel état
 de choses qui se dessine, mais une situation qui
 se caractérise et force les partis à prendre une
 attitude décisive.

Un engagement assez sérieux vient d'avoir
 lieu dans le Tennessee. Les dépêches de New-
 York signalent l'envoi d'un corps considérable
 de fédéraux dans la Caroline du Nord, dont les
 mouvements doivent se combiner avec ceux de
 l'armée du Potomac.

On mande de Madrid que des explications
 fort vives ont eu lieu entre le général Concha et
 M. Calderón Collantes au sujet des affaires

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
 du 20 décembre 1862.

Revue du Théâtre.

Il y a quelques jours, lors de l'apparition
 sur notre scène d'un artiste lyrique très re-
 marquable par la nullité de ses moyens vocaux
 et la complète ignorance de tout ce qui touche
 à la scène, M. Léopold, seconde basse, je crois,
 les entr'actes et les sorties du théâtre offraient
 un aspect assez bizarre. Chacun allait de son
 côté, la tête baissée, la figure enveloppée dans un
 cache-nez, maugréant contre le directeur et l'ar-
 tiste; se promettant bien, à l'avenir, de ne
 plus dérober quelques heures au sommeil pour
 les passer d'une manière aussi désagréable. La
 représentation avait été, en effet, un continuel
 supplice, une question extraordinaire pour les
 spectateurs, qui, ce soir-là précisément, afflu-
 aient au théâtre.

Si je vous rappelle, cher lecteur, cette mau-

mexicaines. Il n'est pas impossible, d'après la
 même source d'information, que le général donne
 sa démission d'ambassadeur en France.

Une correspondance de Varsovie rend compte
 des premières séances du conseil de guerre ap-
 pelé à juger les membres de la société secrète
 qui se proposait d'organiser, en Pologne, une
 armée révolutionnaire. Les accusés sont au nom-
 bre de près de deux cents; ce sont en majeure
 partie des ouvriers et des jeunes gens des écoles.
 Les débats sont publics, ce qui est une innova-
 tion en Russie.

Les dépêches de Shang-Haï, 6 novembre,
 signalent de nouvelles agressions de la part des
 insurgés chinois, qui auraient marché contre les
 villes de Kahding et Sankow. Les troupes im-
 périales auraient encore une fois réussi à chasser
 les rebelles des environs de Shang-Haï.

La noblesse du Japon vient de quitter Yeddo
 à la suite d'une révolution dans ce pays.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

*Le Ministre de l'Intérieur à MM. les Préfets
 et Sous-Péfets.*

MONITEUR.

Nominations : du commandant en chef de la
 division navale du Brésil; du commandant en
 sous-ordre de l'escadre d'évolutions : de cour-
 tiers de marchandises à Marseille et à Libourne;
 d'un auditeur au conseil d'Etat; du président
 et du vice-président du conseil de prud'hommes
 de Bolbec.

(Agence Havas).

Varsovie, 18 décembre.

L'état de siège a été levé dans les gouvernements
 de Varsovie et de Plock, à l'exception des villes de
 Varsovie, Kalick, Plock et des districts de Pétrikan
 et de Lipis. Le maintien des mesures exceptionnelles
 dans ces endroits provient de ce qu'ils sont traversés
 par les chemins de fer.

L'état de siège a été proclamé de nouveau dans le
 district de Krosnyslow. Le conseil de guerre du
 Przasnysz a été dissout. On dit qu'il s'était rendu
 coupable d'abus de pouvoirs.

Turin, 17 décembre.

Chambre des députés. — Le président invite la

vaise soirée, ce n'est point dans la méchante
 intention de faire revivre un souvenir qui, je
 le comprends, doit vous être pénible, surtout
 si personnellement vous avez été une des
 victimes de la soirée Léopold; Dieu me
 garde d'une telle pensée! mais j'avais besoin
 d'un contraste; il me fallait le noir, pour
 mieux faire ressortir le blanc; je savais qu'après
 un sombre prélude on écoute avec plus de
 plaisir un motif gai et riant.

L'allegro commence :

Observateur par nature, je m'étais, diman-
 che dernier, sournoisement placé dans un angle
 du vestibule de notre théâtre, et j'attendais,
 non sans impatience, la sortie des autres spec-
 tateurs. Déjà les couloirs raisonnaient de re-
 frains joyeux. Les acteurs avaient joué Haydée,
 le public le fredonnait à son tour. Celui-ci,
 s'appuyant contre la muraille humide, faute
 d'un sofa, chantait en *dolce voce* l'air du songe;
 celui-là, son chapeau à la main, en guise de
 coupe, redisait, le sourire aux lèvres, les joyeux
 couplets du premier acte; un autre, transformé
 en Malpieri, suppliait de sa voix la plus basse,
 un Lorédan invisible de lui pardonner son au-
 dace; et tout cela mêlé, formait un désaccord

chambre à nommer les membres de la commission
 d'enquête qui doit étudier les conditions de la sûreté
 publique dans les provinces méridionales.

Le ministre de l'intérieur déclare que le gouverne-
 ment accepte l'idée de nommer une commission d'en-
 quête, il est bien entendu toutefois que les attributions
 de cette commission n'empêcheront point sur celles
 du pouvoir exécutif et n'empêcheront pas les mesures
 que celui-ci jugera à propos de prendre. Le gouverne-
 ment est décidé à faire tous ses efforts pour répri-
 mer le brigandage et l'empêcher de reparaitre au
 printemps prochain. Le but principal que le gouverne-
 ment se propose est le rétablissement de l'autorité
 des lois.

Après une courte discussion, la chambre passe à
 l'ordre du jour.

Le sénat continu la discussion sur le projet d'un
 chemin de fer dans l'île de Sardaigne.

— Aujourd'hui à la chambre, M. Bertani a fait la
 motion suivante :

« Attendu qu'on a exclu le flagrant délit et jus-
 qu'aux intentions criminelles chez les députés arrêtés
 à Naples au mois d'août dernier, la chambre voit dans
 le fait de leur arrestation une offense à la majesté
 souveraine du Parlement. »

M. Rattazzi demande une discussion complète sur
 ce sujet.

M. Crispi appuie M. Bertani.
 Sur la proposition de M. Broglio, la chambre passe
 à l'ordre du jour.

Cassel, 17 décembre.

Le commissaire du gouvernement a présenté au-
 jourd'hui aux chambres le budget et un projet de loi
 pour le recouvrement provisoire des impôts pendant
 six mois.

Ce dernier projet a été immédiatement renvoyé à
 la commission des finances qui a fait son rapport une
 heure après.

Sur les conclusions du rapport, la chambre a dis-
 cuté ensuite le projet et l'a adopté à l'unanimité après
 lui avoir fait subir quelques modifications.

Berlin, 18 décembre.

La *Gazette de l'Etoile* publie un article sur le pro-
 jet de M. de Bant, qui a pour objet de placer à côté
 de la diète fédérale une assemblée consultative,
 composée de délégués des diverses chambres alle-
 mandes. Cet article se termine ainsi :

« Un vote de la majorité des Etats, qui tendrait à
 donner à la constitution fédérale, sans l'assentiment
 de tous les membres de la diète, une pareille extension
 équivaudrait à une rupture de la Confédération ger-
 manique. »

Revue des Journaux.

LE CONSTITUTIONNEL.

Le *Constitutionnel* regrette que le projet
 de médiation, en Amérique, dû à l'initiative du

parfait, une ravissante cacophonie.

C'est toujours ainsi qu'au sortir d'une agréa-
 ble représentation, la jeunesse exprime sa joie
 par des démonstrations bruyantes, des rires
 interminables.

Les spectateurs raisonnables, eux, à défaut de
 cette vivacité qui n'est plus de leur âge ou de leur
 condition, sont plus calmes. Leur contentement
 ne se manifeste pas par des gestes : un petit
 mot, qu'en souriant ils se glissent entre eux,
 presque à voix basse, tandis qu'ils s'enveloppent
 dans leurs grands manteaux et se couvrent les
 oreilles, voilà les signes visibles du plaisir
 qu'ils éprouvent. — Dimanche, le petit mot
 était : *A la bonne heure!* à la bonne heure!
 suivi d'un rire saccadé et d'un frotement ner-
 veux de mains, marques d'une satisfaction plus
 qu'ordinaire.

Si M. Mendioroz se fût trouvé en ce moment
 à ma place, témoin de cette transformation
 complète du public, qu'il avait lui-même si
 heureusement opérée, son amour-propre d'ar-
 tiste en eût été justement flatté. Mais M. Men-
 dioroz avait d'autres preuves de la bonne im-
 pression qu'il avait produite : il venait de rece-
 voir les honneurs du rappel!

gouvernement français ait été l'objet de nom-
 breuses objections de la part de certains jour-
 naux français qui sont aujourd'hui si naturel-
 lement attristés de la détresse de nos ouvriers
 de la Seine-Inférieure.

« Certes, ajoute M. Paulin Limayrac, ce n'est
 pas l'attitude de quelques feuilles françaises
 mal inspirées, qui détermina les cabinets de
 Londres et de Pétersbourg à ajourner la pro-
 position du gouvernement français, les cabinets
 obéissent à des motifs plus sérieux, dont nous
 avons su tenir compte, tout en ne les partageant
 pas. Il n'en est pas moins vrai que le lan-
 gage d'une partie de la presse, en cette
 occasion, fût très regrettable. Croit-on, en effet,
 que si le contraire eût eu lieu, s'il y avait eu
 unanimité pour tenter d'arrêter la guerre en
 Amérique, comme il y a eu aujourd'hui unani-
 mité pour soulager les victimes qu'elle fait
 chez nous, croit-on que l'écho de ce grand
 mouvement d'opinion n'aurait pas traversé
 l'Océan et n'aurait pas retenti dans les villes
 des Etats-Unis et jusqu'au milieu des armées! »

LA FRANCE.

La France, se préoccupant également du
 conflit américain, s'attache à prouver que les
 résultats en seront commercialement et écono-
 miquement désastreux :

« Le sud, fait observer M. Cohen, privé de
 ses travailleurs actuels, de cette population
 nègre, acclimatée et produisant à bon marché,
 n'aura plus, de longtemps, ces riches récoltes
 de coton, de tabac, etc., qui alimentaient les
 échanges du monde entier et enrichissaient le
 commerce intermédiaire du nord. L'appauvrisse-
 ment et la stérilité des Etats producteurs
 causeront la décadence des Etats consomma-
 teurs et commerçants.

» Pendant ce temps, l'industrie européenne,
 forcée, par la folie persistante des Américains,
 à chercher et à créer ailleurs les matières
 premières qui lui sont indispensables, aura
 développé partout, dans l'Inde, en Algérie
 sur tout le littoral de la Méditerranée, la cul-
 ture cotonnière. Puis, quand, au bout de plu-
 sieurs années, l'Amérique sera pacifiée, elle
 s'apercevra, avec désespoir, que le monde
 industriel peut se passer d'elle et que, d'ail-
 leurs, elle-même, ne peut désormais produire
 qu'à des conditions onéreuses dont la concur-
 rence universelle n'aura plus à s'inquiéter. »

LA PRESSE.

La *Presse*, après avoir annoncé que le gou-
 vernement pontifical serait disposé à supprimer
 son armée active, en ne laissant subsister que

Ce jeune artiste a devant lui un horizon plein
 d'avenir. Comme nous l'avons déjà dit, sa voix est
 d'un charme inexprimable, d'une souplesse re-
 marquable; sans jouir d'une grande puissance,
 son organe est vibrant et sonore et supérieu-
 rement propre aux rôles d'opéra-comique.

Plusieurs fois, dimanche, à la manière dont
 M. Mendioroz chantait le beau rôle de Loré-
 dan, nous avons senti en nous un vrai et légi-
 time enthousiasme. C'était d'une suavité ex-
 trême. La magnifique scène du rêve a été
 très bien rendue. Jamais voix plus agréable
 n'a été entendue sur notre scène, disait-on der-
 rière nous. Certes, cette enthousiaste exclama-
 tion, avait un grand fond de vérité.

Le succès du pensionnaire de M. Donnay
 est d'autant plus méritoire, que le public avait
 l'ouïe délicate depuis l'audition de M. Puget.

La direction nous a gratifiés, cette semaine,
 d'une pièce presque nouvelle, un tout petit
libretto de M. Turpin de Sansay, mis en mu-
 sique par Georges Douay, — œuvre charmante,
 gracieuse, pleine d'entrain et de verve, qui
 mérite bien une courte analyse.

Gaston de Valbreuse est un intime ami du

la gendarmerie, dont l'effectif serait considérablement augmenté, ajoute, par l'organe de M. de Girardin :

« Ce serait là un bon exemple que donnerait le gouvernement romain et que ferait bien de suivre le gouvernement italien, car ce ne sera point par le recrutement, le déficit et l'impôt, que se fera l'unité italienne; ce sera par les travaux publics, sous toutes les formes, les chemins de fer dans tous les sens, l'économie et l'emprunt. On ne prête à bon marché qu'aux riches. Être riche pour emprunter et emprunter pour être plus riche : telle est, en matière de crédit, la théorie d'accord avec le fait. »

LE MONDE.

On lit dans le *Monde*, sous la signature de M. Coquille :

« De toutes parts se confirme la nouvelle que l'Angleterre cède les îles Ioniennes à la Grèce. Rien ne prouve plus la gravité de la révolution hellénique et la complicité de l'Angleterre dans l'œuvre ténébreuse qui a renversé le roi Othon. Déjà même, si l'on en croit certaines correspondances, des agents anglais seraient partis pour agir en Grèce dans la prévision que la république y serait profanée. Ces agents auraient pour mission de préparer des élections anglo-républicaines. L'impuissance où se trouve la diplomatie de présenter un candidat ne laisse que trop de place aux intrigues de l'Angleterre. »

LA GAZETTE DE FRANCE.

M. Gustave Janicot apprécie, en ces termes, la conduite de l'Angleterre :

« Le jeu de l'Angleterre dans toute cette aventure, dit le rédacteur en chef de la *Gazette de France*, peut-être habile, mais pas assez cependant pour tromper ceux qui ne ferment pas volontairement les yeux. L'Angleterre n'a jamais eu l'intention de mettre le second fils de la reine Victoria sur le trône de Grèce, ou du moins si elle a jamais eu cette velléité, elle a compris l'erreur de son calcul. Elle veut mieux qu'un trône, elle aspire à exercer une prépondérance qui doit donner une base sérieuse à ses projets en Orient. La Grèce est pour elle la clef de ses opérations politiques en Orient. »

LE TEMPS.

M. Neftzer, dans le bulletin du *Temps*, considère la résolution de l'Angleterre comme un sacrifice fait à l'intégrité de l'empire ottoman.

« Toutefois, elle a encore une autre signification dont l'Angleterre ne manquera pas de se prévaloir, le cas échéant. Elle est un nouvel hommage rendu au droit populaire, une nouvelle victoire de ce droit nouveau sur la vieille autorité. Si jamais l'Angleterre intervient de nouveau auprès du gouvernement français pour la satisfaction du vœu national des Romains, la presse officieuse ne sera pas fondée à lui opposer l'exemple des îles Ioniennes, comme elle avait coutume et raison de le faire »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Nous recevons de M. Hippolyte Peut la lettre suivante. C'est une réponse aux objections tirées des inondations de la Camargue au point de vue de l'établissement du chemin littoral et le rétablissement des faits dans leur réalité.

Monsieur le Rédacteur,

Divers articles, de nature à égarer l'opinion, ont été publiés, dans ces derniers temps, sur les prétendues inondations qui auraient ravagé cette région du midi de la France, connue sous le nom de

cardinal Mazarin, par contre, un ennemi juré de la Fronde. Aussi ne laisse-t-il jamais passer l'occasion de frapper sur les partisans du coadjuteur. C'est après une rixe sanglante, pour échapper à leurs poursuites qu'il vient chercher un refuge à l'hôtellerie de l'Escopette. Le danger passé, Gaston, jeune et galant, n'épargne aucune caresse à Mignonne, nièce de l'hôtelier Trinqualet. Celle-ci lui raconte qu'elle est fiancée à un certain Nicodème, garçon fort laid, qui n'a jamais un mot aimable à dire et qu'elle déteste. Gaston la console de son mieux, et Mignonne ne voit pas de mal à cela.

Mais voici l'oncle qui rentre : il grogne, il frappe sur la table; ce Trinqualet est un avaré de premier ordre, il ne boit jamais de vin — à moins qu'il ne lui coûte rien — et il s'en console en pensant aux grenouilles. A la vue d'un jeune homme chez lui, son teint bilieux se rembrunit; il veut à l'instant le mettre à la porte; mais Gaston étale des titres : marquis di Carpoli, di Coventi; et le vieux ladre devient aussitôt son très-humble et très-empresé serviteur.

Monseigneur Corpuli di Grosventril (les frotteurs n'y regardent pas de si près), s'écrie-t-il, le bonnet de coton presque à terre, mes meilleurs vins sont tous à votre disposition.

Gaston accepte, à la condition que père Trin-

Delta du Rhône.

Déjà, lors des enquêtes ouvertes, il y a trois mois, sur les projets des compagnies de la Méditerranée et du Midi, plusieurs conseils généraux, la chambre de commerce de Marseille, et quelques municipalités, qui ont eu le tort grave d'ajouter trop aisément foi à des renseignements inexacts, et dont les délibérations ont été aussitôt reproduites avec fracas, n'ont pas craint de représenter toute cette région comme une contrée déserte, inhospitalière, insalubre, inhabitable.

On cherchait alors à perdre le pays de réputation, afin de faire jaillir sur les travaux qui y étaient projetés la défaveur dont on espérait le rendre l'objet.

Il y aurait beaucoup à dire sur un procédé de cette sorte.

Aujourd'hui, on voudrait faire croire que ce même pays n'est autre chose qu'une solitude désolée, sur laquelle la mer et le Rhône se livrent un éternel combat.

Voilà le roman.

Voici la vérité; je l'ai puisée à des sources parfaitement sûres :

Il est tombé dans le Delta, ainsi, du reste, que dans tout le Midi, des pluies diluviennes et persistantes; et, comme le sol de cette contrée est encore en grande partie à l'état de nature; qu'il présente, en conséquence, des inégalités de niveau et manque de moyens suffisants d'écoulement, les étangs actuellement existants et les parties basses environnantes ont été momentanément couvertes de 20, 30, et même 40 centimètres d'eau.

Dans la portion qu'on appelle le *Plan du Bourg*, portion qui s'étend sur la rive gauche du Rhône, du fleuve au canal d'Arles au port de Bouc, et qui, vers son extrémité méridionale, est entièrement et librement ouverte aux incursions de la méditerranée, la mer, tuméfiée et chassée par une effroyable tempête du Sud-Est, a envahi ces plages, basses et sans défense, jusqu'à deux ou trois mille mètres dans l'intérieur des terres; et trois ou quatre cents moutons, surpris en différents points, ont été noyés.

Sur le Rhône, deux bateaux appartenant à la Compagnie générale de navigation : un remorqueur à vapeur, *Le Neptune*, et un chaland, qui attendaient, près de l'embouchure, un moment favorable pour franchir le dangereux passage de la barre du fleuve, ont été submergés la nuit-même, ou tant de sinistres bien autrement déplorables ont attristé notre littoral depuis Cette jusqu'à Nice. Quatre jours après, le *Neptune* a pu être renfloué et remonter à Arles.

Nulle part, néanmoins, malgré un temps tel que de mémoire d'homme, on ne se rappelle, dans le pays, avoir rien vu de semblable; la mer n'a surmonté la digue qui protège la Basse-Camargue, bien que cette digue ne soit qu'une simple levée en terre d'environ 1^m. 80 c. à 2 mètres de hauteur.

Nulle part, non plus, le Rhône n'est sorti de son lit.

La conséquence de ces faits, dont je puis garantir la rigoureuse exactitude, est facile à saisir.

Il en résulte :

1^o Que, si les travaux d'amélioration du Delta (irrigation et dessèchement), qui sont en projet depuis plus de 30 ans, étaient exécutés, les eaux pluviales n'auraient point envahi les parties basses;

2^o Que, si le *Plan du Bourg*, ainsi qu'on le demande vainement depuis un tiers de siècle, se trouvait garanti de la mer, comme la Camargue, pas une goutte d'eau ne serait entrée, pas une tête de bétail n'aurait péri;

3^o Que si le canal St-Louis, dont les premières études datent de seize années, eût existé, le sinistre qui a frappé la Compagnie générale, et peut être plusieurs de ceux qui ont eu lieu sur les côtes de la Provence et du Languedoc ne fussent point arrivés;

4^o Que si un chemin de fer eût été établi à l'abri de la digue qui protège la Camargue, et sur un remblai de 4^m. à 4^m. 50, ainsi que cela est projeté pour le chemin de Cette à Marseille, par le littoral,

qualet, qu'il veut faire griser, ne lui refusera pas le plaisir de se laisser verser à boire. — A vos ordres, Majesté, murmure l'hôtelier; — la joie lui sèche la langue. Quelques instants plus tard, Trinqualet, trébuchant, ne trouvait plus d'expression assez emphatique à adresser à son généreux échanson.

Mignonne, de son côté, avait bien peur d'aimer Gaston. Le jeune homme, lui, ne regardait pas sa conquête comme douteuse. Les choses en étaient à ce point et le jour finissait quand arrive le fiancé Nicodème : il apporte à sa bien-aimée un *Sabot de Vénus*, qu'il a cueilli au péril de ses jours, au bord d'un précipice du Val-Suzon.

Cette visite inattendue et passablement importune pour le jeune Gaston, ne lui ôte pas l'envie de faire sa cour à Mignonne; il expédie au loin l'oncle et le neveu; le port lui coûte un peu cher, c'est vrai, mais qu'importe, il va être au comble du bonheur! Il court à la chambre de Mignonne que cette démarche n'effraie pas, mais étonne tout d'abord. Pen à peu l'intimité s'établit; le *Sabot de Vénus* va être donné au gentilhomme qui le demande en termes brûlants et passionnés, quand deux trappes, se soulevant, ouvrent passage à Trinqualet et à Nicodème furieux : ils sortaient de la cave où ils venaient d'enfourer les louis don-

il n'aurait éprouvé aucune avarie, aucune interruption de service;

5^o Enfin, que le jour où de grands travaux publics auront amené dans la contrée la population qu'elle peut recevoir et les capitaux qui lui manquent, des mesures seront infailliblement prises pour prévenir et empêcher à jamais le retour des dommages, au surplus, relativement minimes que je viens d'énumérer.

Je pourrais, à cet égard, entrer dans beaucoup d'autres considérations qui ne manqueraient peut-être pas d'intérêt; mais je m'arrête pour ne pas abuser de votre obligeance et de la patience de vos lecteurs.

J'ai voulu seulement vous adresser cette lettre rectificative au nom d'un pays malheureusement trop peu connu, où se trouvent : une population de plus de vingt mille habitants, des fermes considérables, un nombreux bétail, de riches terres à grain, des prairies magnifiques, des pâturages excellents, des établissements industriels de premier ordre, d'admirables éléments d'avenir et qui, dès lors, ne saurait demeurer sous le coup de bruits erronés, lesquels n'ont réellement d'autre but que de le décrier et le déconsidérer, afin de donner à penser que rien d'utile n'y est raisonnablement praticable, et de venir ainsi en aide à des intérêts opposés et hostiles dont aucun résultat ne saurait mieux servir les secrets desseins.

J'ose, en conséquence, espérer que vous aurez la bonté d'accueillir favorablement ces quelques lignes; et je prie les journaux qui, à leur insu, ont contribué à répandre des erreurs préjudiciables à l'une des plus intéressantes régions de la France, de vouloir bien, en publiant à son tour la vérité, réparer le tort involontaire qu'ils ont pu occasionner.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments très-distingués.

HIPPOLYTE PEUT.

Propriétaire dans le *Plan-du-Bourg*.

Paris, 15 décembre 1862.

Chronique locale.

Par décret impérial du 8 décembre courant, M. Pons (Raymond-Emile), a été nommé adjoint au maire de la commune de Labastide-Murat, en remplacement de M. Delfour, démissionnaire.

Par arrêté préfectoral du 19 décembre 1862, le sieur Defix (Jean-Baptiste-Félix), frère de l'Instruction chrétienne de Paradis, près le Puy, a été nommé instituteur communal à Labastide-Murat.

— Par arrêté du même jour, le sieur Las-croux (Césaire-Léon), a été chargé de la direction provisoire de l'école communale de Padirac.

Par arrêté préfectoral du 19 décembre 1862, la mairie de Lachapelle-Auzac a été reconstituée de la manière suivante :

M. Baspeyrat (Louis), fils, a été nommé maire, et M. Goursat, adjoint.

On nous écrit de Sénailac :

La femme Laur, du Lac-de-Blaze, se rendait à Sénailac, jeudi dernier, et avait laissé chez elle ses trois enfants dont l'un au berceau. Les deux plus âgés sortirent bientôt, laissant la porte ouverte. Un cochon entra, s'approcha du berceau et mordit l'enfant au visage; sans l'arrivée des voisins le pauvre petit était dévoré.

— Le même jour, vers 2 heures du matin, la grange du sieur Fontanel de Sénailac était la proie des flammes. Malgré les secours, la majeure partie des meubles et grains ont été détruits.

nés par Gaston.

Ils avaient tout entendu! Le futur mari était très-découragé, on le comprendra sans peine.

La milice rentre alors à l'Escopette. Gaston va être arrêté, mais, apprenant que la Fronde est vaincue, il déclare son vrai nom, et tous les fronts se courbent; Nicodème lui-même fait des vœux pour son bonheur.

C'est léger, je le reconnais avec vous, cher lecteur; mais oserais-je dire que c'est un défiant, sans crainte de voir se liguier contre moi tous les vaudevillistes du jour? — Le public aime ce genre, applaudit à ces œuvres, assure leur succès; et l'auteur qui n'écrit pas toujours pour la postérité, mais pour satisfaire aux cruelles exigences du moment, donne jour à ce qu'il sait être de mode, c'est très-naturel.

La musique de la *Fleur du Val Suzon* est très-fraîche, originale et fait le plus grand prix de ce nouvel opéra.

Montée avec un soin scrupuleux par M. Donnay, la pièce a parfaitement réussi. Nous devons des éloges aux acteurs qui l'ont jouée, surtout à M^{me} Delly et à M. Saint-Charles. M. Lacostène a besoin d'acquiescer la habitude de la scène; sa voix est très-supportable et susceptible de s'améliorer par le travail.

— La représentation de la *Dame Blanche* a été, jeudi, très-brillante. M. Mendioroz a bien

Mercredi dernier, le sieur C... de St-Pierre-Lafeuille, se rendait à son travail, vit passer la voiture qui fait le service de Cahors à Gramat. La pensée lui vint de grimper sur cette voiture et d'en soustraire ce qui tomberait sous sa main. Il exécuta cette malheureuse idée, et, au moyen d'un couteau, il coupa les courrois qui retenaient la bâche et fit glisser à terre une corbeille remplie de truffe et de gibier. — Arrivé à Cahors, le conducteur s'aperçut de cette soustraction. Les recherches dirigées par Julien B., assisté du brigadier de police, Terrié, et d'un autre agent de police, ont fait découvrir le voleur, qui a été déposé à la maison d'arrêt de Cahors.

Nous apprenons que notre compatriote M. Vayssié, de Payrac, directeur des postes à Nancy, passe, par avancement, à la direction de Toulouse.

On nous écrit de Vayrac :

Le ralentissement qu'éprouve la vente des bœufs de trait, à l'approche de l'hiver, s'est fait ressentir à la foire de Vayrac du 17 décembre; aussi, ce jour-là, étaient-ils peu nombreux. Cependant la vente des jeunes taureaux a été ferme et active.

La vente des pores gras s'est suffisamment faite au prix moyen de 45 à 47 fr. les 50 kil.

La vente des jeunes nourrissons aurait, pour ainsi dire, subi un certain ralentissement.

Le prix du chanvre a été de 50 à 58 fr. les 50 kil., ou de 50 cent. à 60 cent. le 1/2 kil.

Sous la Halle, le marché était bien approvisionné; le froment a subi une hausse de près de 1 fr. par hectolitre. Une petite baisse s'est fait remarquer sur le prix des cerneaux. Le froment s'est vendu de 22 à 23 fr. l'hectolitre; le maïs, de 12 à 12 fr. 50 c.; les haricots, de 19 à 20 fr. Les cerneaux, de 7 fr. 75 cent. à 8 fr. 25 cent.

La famille Guilhou, aîné, de Parnac, vient de perdre un de ses membres vénérés. M. Eugène Guilhou a succombé, à Bordeaux, le 40 du courant, à la douloureuse maladie qui le minait depuis longtemps. L'inexorable mort vient de le ravir à la tendresse de ses enfants chéris, et à l'affection de ses nombreux amis. Cette perte n'est pas seulement une cruelle épreuve pour la famille qui le pleure; elle a provoqué un deuil général, et des regrets unanimes parmi les populations qui l'ont connu.

M. Eugène Guilhou, qui avait sa résidence ordinaire à Bordeaux, où il dirigeait, avec une rare intelligence, une des plus florissantes maisons commerciales de cette cité, — était un enfant du Quercy. Tous les ans, il aimait à visiter son domaine paternel de Parnac, pour y passer tout le temps qu'il pouvait dérober à ses grandes affaires. C'est là qu'il trouvait son bonheur, à se recueillir, au sein de la belle nature, et à répandre ses bienfaits.

Jeudi dernier, un service funèbre a été célébré, à Parnac, pour le repos de son âme; et les nombreux assistants, qui se pressaient à cette cérémonie, proclamaient assez haut, que, dans cette commune, qu'il avait tant aimée, sa mémoire était universellement bénie.

Esprit cultivé, noble cœur, homme bienfaisant, généreux, dévoué, aux mœurs simples et pures, d'un caractère aimable et doux, d'une probité sans tache et sans ostentation, heureux de vivre de la vie de famille, il avait une de ces âmes d'élite, qui commandent naturellement l'estime, la sympathie, la confiance et le respect.

Une fin chrétienne et pieuse a couronné pour lui,

chanté le charmant rôle de *Georges*. Signations, néanmoins, un peu d'appréhension, peut-être même de faiblesse vers le milieu et la fin de l'air d'entrée du premier acte. Dans ces mots : *Buvons à notre général*, nous avons remarqué un manque d'intention et d'éclat. Dans la cavatine du deuxième acte : *Viens gentille dame*, nous avouerons à M. Mendioroz que les vocalises, fort bien exécutées du reste, dans le dernier motif, sur les mots, *viens je t'attends*, nous paraissent un peu déplacées. Ces paroles dénotent une grande impatience et ne souffrent pas des fioritures qui en retardent l'effet.

Les principaux rôles de ce chef-d'œuvre ont été bien remplis.

— Le comique Lucien contribue pour une large part à l'agrément des représentations. Cet artiste dit fort bien la chansonnette; naturel, verve, *humour*, rien n'y manque. Aussi le public lui prodigue-t-il ses bravos.

Dimanche même, l'auditoire, ravi de la parfaite interprétation des *Enragés*, rappelait, d'une seule voix, M. Lucien et changeait ainsi son succès en triomphe.

Louis LAYTOU.

sur la terre, une vie vertueuse et bien remplie. Depuis quelque temps il voyait approcher la mort, sans en être effrayé. Sur son lit de douleur, c'était lui qui consolait et fortifiait sa famille désolée. Jusqu'à sa dernière heure, il a conservé cette sérénité confiante et douce, qui est le privilège des belles âmes.

L'homme de bien, qui termine ici bas sa carrière, pour remonter vers Dieu, n'est pas ravi tout entier à l'affection de ceux qui lui survivent. Il laisse sur la terre des regrets pleins d'espérance et de consolation, et l'éloquant souvenir de ses vertus.

M. Eugène Guillou avait formé des enfants dignes de lui, qui faisaient son orgueil et sa joie : ils sauront faire revivre en eux les nobles qualités de leur père.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 14 décembre 1862.

8 Versements dont 3 nouveaux 1,453 »
3 Remboursements dont » pour solde. 350 »

TAXE DU PAIN. — 23 octobre 1862.

1^{re} qualité 35 c., 2^e qualité 32 c., 3^e qualité 29 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862

Bœuf : 1^{re} catégorie, 1^{fr} 15c ; 2^e catégorie, 1^{fr} 05c.
Taureau ou Vache : 1^{re} catég., 95c ; 2^e catég., 85c.
Veau : 1^{re} catégorie, 1^{fr} 30c ; 2^e catégorie, 1^{fr} 20c.
Mouton : 1^{re} catégorie, 1^{fr} 25c ; 2^e catégorie 1^{fr} 15c.
Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

(Correspondances Havas et Bayvel).

ITALIE.

M. de La Tour d'Auvergne a été reçu à Rome, le 16 décembre, par le Pape en audience particulière, qui a duré une heure ; il a remis à Sa Sainteté ses lettres l'accréditant comme ambassadeur de France.

Aujourd'hui, 18 décembre, à la Chambre des députés, M. Bertani a proposé un vote de blâme contre l'ancienne administration, pour l'arrestation des députés.

M. Ratazzi a demandé que la discussion fût complète sur ce sujet.

M. Crispi a appuyé la proposition de M. Bertani, qui a été repoussée par la Chambre.

A propos de la nomination d'une commission chargée de proposer des mesures pour réprimer le brigandage, le ministre de l'intérieur déclare qu'il est bien entendu que les attributions de la commission n'empièteront pas sur celles du pouvoir exécutif, et n'empêcheront pas les mesures qu'il jugera devoir prendre pour réprimer le brigandage et l'empêcher de reparaitre au printemps.

PRUSSE.

La Gazette de la Croix annonce que le roi a reçu aujourd'hui, à midi, une députation de l'association populaire qui lui a remis une adresse de loyauté couverte de 11,000 signatures.

Voici un aperçu de la réponse du roi à l'adresse du cercle de Gerdaen :

« En renonçant à une surimposition de près de quatre millions, j'ai montré à la nation que je savais tenir compte des circonstances. Mais pour les meneurs, il ne s'agit pas d'une diminution des impôts, ils ont ouvertement dit ce qu'ils voulaient et j'en suis bien aise. Je sais à quoi m'en tenir. On ne veut pas que l'armée soit derrière le roi : on veut une armée du parlement. Ce n'est pas le roi, mais un parti qui commanderait l'armée.

« Un fait pareil anéantirait à jamais la puissance et la prospérité de la Prusse. Depuis cinq ans, la nation connaît mes principes et est témoin de mes actes. Ma conscience me dit que ma méfiance n'est point justifiée et qu'on est également injuste en me reprochant des abus de pouvoir, que je n'ai point commis. Je veux rester néanmoins dans la voie du programme de 1838 et continuer à m'occuper du bonheur de mon peuple. Car je sais que le peuple m'aime, et je l'aime aussi. Je sais qu'on a égaré la nation par des menées de parti, et que la nation ne sait même pas où on voudrait la conduire. »

AUTRICHE.

La Chambre des députés a adopté aujourd'hui le projet de loi relatif à la banque nationale.

La Chambre des seigneurs a voté le budget pour 1863.

L'Empereur recevra, mercredi soir, les membres du Reichsrath.

Le cabinet de Vienne est revenu sur la détermination d'étendre l'amnistie accordée aux Hongrois au reste de la monarchie.

L'Empereur accordera, toutefois des grâces individuelles pour les délits politiques.

RUSSIE.

L'Invalide russe annonce que M. Langenstrohm a négocié avec la maison Rothschild, pendant son séjour à Londres, un emprunt à 5/940 0/0 pour le grand-duché de Finlande. Le journal n'indique pas le montant de cet emprunt.

ANGLETERRE.

Le Morning-Post espère que de nouvelles représentations décideront le roi Ferdinand de Portugal à accepter le trône de Grèce.

Le Morning-Herald dit que le lord Jonh Russel a annoncé aux grandes puissances que l'Angleterre est

prête à céder les îles Ioniennes, en demandant une conférence des puissances signataires du protocole de Londres.

CHINE.

Les deux expéditions parties de Ning-Po ont battu les insurgés chinois. Les alliés se sont emparés de Kading.

Les troupes impériales ont pris, de leur côté, une forteresse occupée par les insurgés.

La tranquillité est rétablie dans la province de Shensi.

— Les nouvelles du Japon ne sont pas satisfaisantes. La position des étrangers, dans ce pays, est précaire.

Le bruit d'une grande réunion tenue par les daimos (noblesse japonaise) est controuvé. On s'attend à une révolution sans effusion de sang. Le pays tout entier est dans une situation anormale.

— Les insurgés chinois marchent contre Kading et Selukow. Les troupes impériales s'avancent pour défendre ces deux villes.

L'empereur du Japon s'est déclaré impuissant à punir les auteurs de l'assassinat commis sur un Anglais, et il réclame l'assistance du gouvernement britannique.

Le choléra a fait 250,000 victimes à Yeddo.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

19 décembre.

On annonce la promulgation prochaine du décret de convocation du Sénat et du Corps législatif.

— Le général Lorencez arrivé hier soir à Paris ; a été reçu ce matin même par l'Empereur, en audience particulière.

— Un journal suppose à tort que le gouvernement s'occupe de publier un manifeste politique. Ce document serait prématuré en raison de l'imminence de la réunion de Chambres.

— Les bals de la Cour commenceront le 7 janvier.

— La Société du crédit mobilier a envoyé 10,000 francs à M. le Préfet de la Seine-Inférieure pour être distribués aux ouvriers nécessiteux.

— Sous ce titre : « Observations sur les dispositions nouvelles relatives aux dissimulations en matière d'enregistrement, et comprises dans le budget de 1863, par A. MARQUIS, ancien notaire, » l'éditeur Dentu, à Paris, vient de publier une brochure qui se présente avec une opportunité d'autant plus grande que les questions qu'elle traite sont en ce moment soumises à l'examen de la commission nommée par M. le ministre des finances, conformément au vœu exprimé par le Corps législatif.

Les modifications proposées par l'auteur au projet du gouvernement, soutenues avec netteté et une grande force de conviction, nous paraissent de nature à jeter une vive lumière dans l'esprit de tous ceux qui s'intéressent à la question de fraude en matière d'enregistrement. Là peut-être est la solution du problème cherché. Aussi cette brochure se recommande-t-elle à l'attention de tous les hommes spéciaux.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Variétés.

Analyse de la discussion adressée à Messieurs les Membres des Conseils-Généraux, par M. Léon Valéry, sur la réouverture des tours dans les hospices civils.

Qu'elle ait été païenne ou chrétienne, l'ode fut, chez tous les peuples, à toutes les époques, l'expression la plus vraie comme la plus énergique des sublimes pensées de l'esprit, des généreux sentiments du cœur, des nobles élans de l'âme ; et c'est même là le caractère particulier qui la distingue de tous les autres genres de poème. Célébrer tout ce qu'il y a de plus grand dans la religion, de plus merveilleux dans la nature, de plus admirable chez les héros, de plus aimable dans la vertu, de plus entraînant dans le plaisir des sens, tel est son immense et riche domaine ; Moïse, Pindare, Horace, Jean-Baptiste Rousseau, tels ont été ses plus éloquents interprètes. Il ne faut donc pas s'étonner si les Académies, anciennes ou modernes, étrangères ou françaises, ont toujours eu la délicate attention de réserver une de leurs plus belles palmes au genre de poésie dont nous parlons. Fidèle à ses intelligentes traditions, l'Académie des Jeux-Floraux de Toulouse offrait, cette année, comme de coutume, à la plus belle ode, son *amarante d'or*. Parmi les nombreux concurrents figurait, et avec distinction, nous aimons à le dire, M. Léon Valéry, notre compatriote, comme auteur d'une ode au sénat sur le rétablissement des tours dans les hospices civils. Moins heureux qu'Antoine Godeau auquel une ode assez médiocre valut, on le sait, l'évêché de Grasse, le jeune poète n'a pas vu couronner son œuvre. Mais, lui dirions-nous : courage, jeune athlète, nous avons foi pour vous en l'avenir ; votre échec même est une victoire.

Cependant, que le désir de rendre justice à une œuvre sagement pensée et élaguement écrite ne nous amène pas trop loin ; nos lecteurs ont déjà lu, et avec intérêt, nous n'en doutons pas, dans le n° du 15 juin de ce journal, un article de M. A. Guillou renfermant et l'analyse de cette charmante pièce, et l'exposé des motifs qui ont dicté le jugement, à notre avis un peu sévère, du savant aréopage. Ne voulant donc pas répéter ici ce que notre collaborateur a si judicieusement écrit à ce sujet, nous ne nous occuperons que de l'adresse à MM. les conseillers généraux, que M. Léon Valéry a fait paraître depuis, et qui est comme le corollaire naturel de son ode au sénat.

Dans cette brochure, bien justement intitulée *Discussion*, mettant d'abord en opposition les funestes cruautés ou la coupable indifférence de la loi païenne avec les bienveillantes préoccupations du christianisme, envers les enfants naturels, M. Léon Valéry fait ressortir la paternelle sollicitude dont ces petits malheureux furent entourés par les apôtres, par les Papes, par les Empereurs, par le saint Prêtre qu'on regarde avec raison comme l'un des plus grands bienfaiteurs de l'humanité, enfin par la révolution française elle-même. Mais il était, suivant l'auteur de la brochure, possible de faire encore mieux pour eux ; les abriter sous la tutelle de l'Etat, tout en respectant le mystère de leur naissance, et sans exiger des filles-mères l'aveu public de leur honte et le sacrifice de l'honneur des familles. Cette pensée généreuse présida, en 1814, à l'organisation des tours. Après un essai qui n'a pas répondu à toutes les satisfactions, faut-il maintenir le décret qui en ordonne l'ouverture, faut-il, au contraire, l'effacer à tout jamais de nos institutions ? Tel est le dilemme que M. Valéry se propose de discuter. Et d'abord, tout en convenant que le nombre des enfants abandonnés a sensiblement diminué depuis la suppression de la plupart des tours, et l'on en conçoit facilement la raison, il examine si ce surcroît d'abandon occasionné par la réouverture de ces mêmes tours ne serait pas racheté par d'autres avantages. Les bornes imposées à cet article ne nous permettant pas, à notre grand regret, de suivre l'auteur de la brochure dans tous les détails de sa savante discussion, nous tâcherons d'en préciser les principaux arguments, d'en relever les parties les plus saillantes.

En dehors de quelques autres considérations non moins importantes, M. Léon Valéry considère la question des tours sous un triple point de vue : l'intérêt de l'enfant, celui de la mère, celui de l'Etat :

1^o L'enfant naturel pourrait-il gagner à rester auprès de sa mère, à jouir des bienfaits de la famille ? Mais chez la fille-mère qui n'eût pas un instant hésité à se débarrasser de son enfant, si l'ouverture des tours le lui eût permis, le sentiment naturel ne serait-il pas effacé par les sacrifices, par les privations, par la honte ? et la famille pourra-t-elle éprouver une affection sincère pour cet enfant, souvenir vivant d'une faute trop souvent irréparable, cause innocente d'un malheur qui, pour n'avoir frappé qu'un de ses membres, n'en pèse pas moins sur tous les autres ? Et, lorsque cette mère essaiera l'éducation morale de son enfant, de quel droit lui parlera-t-elle de vertu, de sagesse, de piété, celle dont la conduite passée, dont trop souvent la conduite présente démentira des leçons qui, à peine écoutées, quelquefois durement rejetées, resteront sans aucun fruit ? Et cet enfant, le plus ordinairement désigné par ses camarades, par le public lui-même sous une flétrissante dénomination, pourra-t-il aimer, pourra-t-il respecter sa mère ? — Grand sous de tels auspices, quelle sera sa position dans la société ? Sans parents, car mieux vaudrait souvent pour lui ne pas les connaître, sans nom, sans amis, il n'aura d'autre ressource que la domesticité. Mais rarement même on voudra de lui. Alors que deviendra-t-il ? Sans asile, sans travail, partout repoussé, son cœur se corrompra ; il débutera par la débauche, pour finir tôt ou tard par le crime. M. Valéry admet, il est vrai, des exceptions ; mais elles sont malheureusement trop rares. Examinant ensuite la position des enfants naturels confiés aux soins de l'Etat, le jeune moraliste voudrait, dans l'intérêt de leur santé, les voir, non pas entassés dans un même établissement comme des métiers dans un corps de fabrique, mais placés à la campagne et allaités par des nourrices dont la bonne santé et la moralité seraient, d'avance, bien constatées.

Mais, indépendamment des soins matériels qu'il recommande pour la première enfance, il désirerait que l'Etat s'occupât, avec une incessante sollicitude, des moyens d'éducation morale. Car M. Léon Valéry ne perd jamais de vue son système qui tend à réhabiliter les enfants naturels et à faire d'eux des hommes non-seulement sains et robustes, mais encore honnêtes et utiles à la société.

Abordant la question de mortalité, l'auteur de la brochure, avec cette bonne foi qui le caractérise, reconnaît que, parmi les élèves des hospices, il en meurt deux fois autant que parmi les enfants naturels conservés par leur mère. Aussi, les adversaires des tours n'ont-ils pas manqué de faire de cette circonstance une de leurs armes principales contre leur rétablissement. Mais les observations présentées par M. Léon Valéry combattent victorieusement cette objection. L'enfant naturel est, en général, moins bien constitué que l'enfant légitime. Les causes de cette différence sont bien faciles à comprendre : La misère de la fille-mère, d'infames manœuvres pour amener un avortement ou déguiser une grossesse honteuse, neuf mois de pleurs et de privations, tout cela n'a-t-il pas dû altérer la santé de l'enfant ? On est bien forcé d'en convenir. Mais ce point une fois établi, trouvera-t-on étonnant de voir mourir beaucoup plus d'enfants confiés aux hospices, lorsqu'on

saura que les mères de ces derniers sont, généralement, les plus pauvres et les plus dépravées ? Une autre raison non moins concluante que M. Léon Valéry oppose aux adversaires des tours, c'est que la comparaison pour la mortalité a été faite entre les enfants d'un jour à un an. Or, ceux qu'on porte à l'hospice, y arrivent presque toujours débiles et malades, et c'est surtout à leur admission qu'ils sont le plus cruellement décimés ; enfin, depuis la fermeture des tours on voit souvent arriver à l'hospice des enfants recueillis dans les carrefours, sur les voies publiques, transis de froid, atteints déjà par la dent des animaux, et qu'on déballe comme des colis de marchandises.

Nous arrivons, enfin, à ce que M. Léon Valéry appelle le nœud de la question. L'ouverture des tours favorisera-t-elle les infanticides, ou bien contribuera-t-elle à les réprimer ? « Tant que le tour existe, disent ses adversaires, la fille-mère peut, sans danger, attenter aux jours de son enfant. Le mystère étant la raison d'être des tours, ce serait aller contre l'esprit de leur institution que de rechercher les traces de la maternité en demandant compte à la fille-mère de son nouveau-né. C'est ainsi que le tour devient non-seulement une excitation à l'abandon des enfants, mais, suivant l'expression d'une religieuse, la *bûche aux infanticides*. »

Cet argument paraîtrait, à première vue, sans réplique. Mais laissons parler M. Léon Valéry : « J'en appelle au cœur de toutes les mères. . . . » dit l'infortunée Marie-Antoinette, accusée d'un acte infâme sur la personne de son fils. — « Je fais appel aux vôtres, Messieurs ; je fais appel à votre bon sens ! Quoi ! la première pensée de la fille-mère serait celle du crime ! Sans aucun motif sérieux elle se souillerait du plus exécration des forfaits ! Mais, s'il en était ainsi, il faudrait chercher l'explication d'un tel acte dans cette maladie du sens moral dont la nosologie moderne a enrichi ses classifications pour désigner, sous le nom de *misopédie*, la lésion de l'amour et de la progéniture ! Mais une telle supposition est un outrage pour l'humanité ! Oh ! dans ce cas, Messieurs, il manquera dans notre langue une expression pour flétrir une pareille atrocité, et dans notre Code un châtiement pour la punir. »

Après cette appréciation si touchante, je dirai mieux, après cette brillante réfutation, M. L. Valéry prouve, à l'aide des chiffres fournis par ses adversaires eux-mêmes, que, depuis la fermeture des tours, on a vu grossir, dans d'effrayantes proportions, le nombre des condamnations pour infanticide, des affaires pour le même crime laissées sans poursuite par le ministère public, et de celles terminées par des ordonnances de non-lieu ou des juges d'instruction ou des chambres d'accusation.

Par une suite de considérations pleines d'intérêt et de vérité, l'auteur de la brochure démontre que tout ce qui a été dit des infanticides est applicable aux avortements. Il prouve, en outre, toujours avec l'inflexible rigueur des chiffres, que la tutelle de l'Etat offre à l'enfant de bien plus grandes garanties que celles de la fille-mère, pour le guider dans la société, pendant la seconde période de son existence.

2^o L'intérêt des filles-mères réclame-t-il l'ouverture des tours ? Suivant M. Valéry, et son assertion ne saurait être contestée, trois causes principales poussent la fille-mère à l'abandon de son enfant : Le libertinage, qui étouffe chez elle tous les bons instincts ; la misère, qui la force à se soustraire aux charges de la maternité, et la honte, qui prévaut sur la voix de la nature. Le libertinage ! Dans ce cas, voudrait-elle accepter ses devoirs en gardant son enfant ? Mais elle ne saurait le remplir, et ce serait sacrifier l'enfant que de l'abandonner entre de pareilles mains. — La misère : manquant de pain pour elle, pourra-t-elle en donner à son enfant ? — La honte : mais sera-t-elle accessible à ce respectable sentiment ?

Les adversaires des tours prétendent encore que leur ouverture provoquerait le délaissement des enfants légitimes. Oui, sans doute, quelquefois, lorsque les parents se trouveraient dans l'impossibilité de les conserver. Mais ces abandons ne seraient que temporaires, et le retrait de l'enfant suivrait presque toujours le délaissement.

3^o L'Etat aurait-il intérêt à se charger des enfants naturels, en leur ouvrant les tours ? Cette tutelle serait, il est vrai, une lourde charge au point de vue financier. Mais les quinze mille enfants conservés par leurs mères, que l'Etat secourt temporairement ; mais les frais de poursuites entraînés par les avortements et les infanticides que l'ouverture des tours empêcherait ; mais la répression des délits commis plus tard par les enfants naturels eux-mêmes, et dont le nombre serait infailliblement réduit si on les admettait aux tours, toutes ces dépenses, les compte-t-on pour rien ?

Un grand roi reconnaissait que la conservation des enfants naturels était avantageuse comme soldats, marins, ouvriers et habitants des colonies. Nous ajouterons avec l'auteur de la brochure, quels avantages l'état ne pourrait-il pas retirer, en les gardant sous sa tutelle, de ces milliers de bras dirigés vers les travaux des champs, que fait désertir chaque jour l'esprit de cosmopolitisme ?

L'intérêt de l'état, mais n'a-t-il pas aussi des devoirs ? Les orphelins, et il l'est bien réellement celui qui ne peut attendre de ses parents ni soins ni éducation, les orphelins furent toujours un tendre objet de sollicitude chez les Hébreux, chez les Grecs, chez les Romains ; et lorsque, en France, la conscience publique réclame la même protection envers ces malheureux, nous avons la confiance que le Gouvernement ne la leur refusera pas. Déjà, dans ces der-

nières années, plusieurs pétitions avaient été adressées au Sénat dans le même but que l'ode de M. Léon Valéry; mais elles dormaient, nous n'osons dire oubliées, dans les cartons poudreux des rapporteurs de commissions. Honneur donc au jeune philanthrope, dont la voix éloquent a su rappeler à nos législateurs qu'autour d'eux il est de grandes souffrances, de rudes misères qu'ils peuvent soulager; honneur au nourrisson des musées qui sait si noblement employer ses loisirs; mais nous avons hâte de terminer cet article déjà, peut-être, trop long, et nous pensons ne pouvoir mieux le finir qu'en citant ici la dernière strophe de l'ode au Sénat de M. Valéry, qui conclut de la manière la plus touchante, comme la plus significative, en faveur de l'adoption de l'enfant naturel.

Il ne demande pas — il n'y saurait prétendre —
Pour endormir ses pleurs une voix douce et tendre;
Il ne demande pas, pauvre déshérité!
Les jouets de l'enfant, les baisers d'une mère:
Donnez lui seulement le lait d'une étrangère,
Et les soins de la charité!

Le Secrétaire de la Rédaction,
Louis LAYTOU.

Faits divers.

CLOTURE LE DIMANCHE 21 DÉCEMBRE
DE LA SOUSCRIPTION AUX 23,704 ACTIONS
(SOLDE DE L'ÉMISSION)

DE LA SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE

DES

BOULEVARDS DU TEMPLE

Capital 8 MILLIONS divisé en 80,000 actions

11,053^m de terrains à 270 fr. le mètre.

Construction de trois Théâtres et de sept Maisons
Situés aux affluents des boulevards des Amandiers,
du Temple, du Prince-Eugène, de Richard-Lenoir.

La Société est constituée depuis le 1^{er} dé-

cembre.
Les terrains sont acquis, le premier paiement est effectué.

La construction des Théâtres est autorisée.
Des propositions avantageuses sont soumises à la Société par des Entrepreneurs de premier ordre.

Dans la Société des Boulevards du Temple, les terrains étant tout d'abord achetés et payés, la construction des immeubles devant s'exécuter en proportion du capital réalisé, le fonds social est à l'abri de toute éventualité et ne peut que profiter de la plus-value assurée aux immeubles de ce magnifique quartier.

La souscription publique est ouverte pour le solde des actions disponibles.
Les demandes seront reçues sans réduction jusqu'à concurrence de **23,704 Actions**, 13,000 Actions étant réservées à la souscription anglaise.

VERSEMENTS: 40 fr. en souscrivant; 20 fr. fin janvier; 20 fr. fin mars; 20 fr. fin mai.

Intérêts à 5 p. 0/0 sur les sommes versées.

ON SOUSCRIT :

A Paris, au **Siège social**, boulevard du Temple, n° 70,

Et chez **MM. J. PATON et C^o** banquiers, 17, boulevard des Italiens.

Dans les Départements, verser à leur crédit dans les succursales de la Banque de France, ou envoyer les fonds par lettres chargées.

A Londres, chez **MASTERMAN, PETERS and C^o**, bankers, 35, Nicholas-Lane.

Parmi les Médailles de l'Exposition de Londres, nous remarquons celle qui a été décernée à la Maison **MENIER** pour « l'excellence et la qualité de son Chocolat. »

RHUMES, IRRITATIONS DE POITRINE.

La supériorité incontestable et l'efficacité certaine du SIROP et de la PATE de DELANGRENIER, ont été constatées par 50 médecins des hôpitaux de Paris, membres de l'Académie de Médecine, et par un rapport officiel de MM. BARRUEL et COTTREAU, chimistes de la Faculté de Paris. — Dépôts dans toutes les Pharmacies.

NOUVEAU PURGATIF.

Les personnes difficiles, les dames, les enfants, peuvent agréablement se purger avec le CHOCOLAT DESBRIÈRE, purgatif très-efficace et qui agit sans irriter. — Dépôts dans toutes les Pharmacies. (Se DÉFIER des imitations).

VINAIGRE de toilette

COSMACETI,

Supérieur par son parfum et ses propriétés lévitives rafraîchissantes. — Dépôts chez les bons Parfumeurs.

Bulletin général des Tirages

Publication intéressant tous les porteurs de titres.

LE COMPTOIR DES COUPONS, 7, rue St.-Marc, à Paris, publiera tous les mois, à partir de janvier: 1° La liste générale des numéros sortis aux tirages des actions, obligations, valeurs des Compagnies de chemins de fer, villes, Compagnies industrielles, etc., devant être amorties ou remboursées avec prime; 2° Le chiffre des intérêts et des dividendes à recevoir. Abonnements: Paris et départements, 2 fr. 40 par an; 1 fr. 40 pour 6 mois; 80 cent. pour trois mois. — Envoyer le prix de l'abonnement franco en timbres-poste. Un numéro sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande accompagnée d'un timbre-poste de 20 cent.

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Samedi, 20 décembre 1862.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	368	148	22' 43	78 k. 240
Mais....	209	52	12' 18	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

19 décembre 1862.

	Au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	69 75	»	»	» 20
4 1/2 pour 100.....	98	»	»	» 05

18 décembre.

	Au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	69 85	»	»	» 40
4 1/2 pour 100.....	97 90	»	»	» 40

20 décembre.

	Au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100.....	70	»	»	» 45
4 1/2 pour 100.....	98	»	»	» 40

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

19 décem. Balitrand (Charles).

Décès.

19 — Guilhaud (Jean), jardinier, 16 ans, Cahessut.

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU.

LIBRAIRIE J.-U. CALMETTE, A CAHORS.

Albums photographiques.

Portraits photographiés au carbone, de toutes les célébrités; reproduction des grands peintres, — épreuves supérieures, format cartes de visite.

En vente: l'Ordo pour 1863. — Tous les Almanachs illustrés, Agenda de poche et de cabinet, Calendrier sur carton.

Mémoire sur le rétablissement des Tours, pétition en vers. au Sénat, etc., etc., par LÉON VALÉRY, in-8°. Fr. 1 »

Heures Intimes, poésies, par LÉON VALÉRY, in-18. Fr. 2 »

Rose de Montal, drame en 5 actes, en vers, par LÉON VALÉRY, in-18. Fr. 1 »

Les Ganaches, comédie en 4 actes, par V. SARDOU, in-12. Fr. 2 »

Salambo, par GUSTAVE FLAUBERT, 1 volume in-8°. Fr. 6 »

La terre avant le Déluge, par LOUIS FIGUIER, 1 volume in-8°. Fr. 10 »

CARTES A JOUER.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL
de SARRAZIN-MICHEL, d'Als.
Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatic, migraines, etc., etc.
10 fr. le flacon, n° 10 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement.
Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

PÂTE PECTORALE DE REGNAULD AINÉ
Rue Caumartin, 45, à Paris
DEPUIS 1830 SON EFFICACITÉ L'A RENDEU POPULAIRE
Contre le RHUME, la GRIPPE, et l'IRRITATION DE POITRINE
Un Rapport officiel constate que toutes les boîtes portent la signature REGNAULD AINÉ, et qu'elle ne contient pas d'opium.
DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

Régisse Sanguinède

Pectoral reconnu le meilleur pour guérir les Rhumes, Gastrites, Crampes et faiblesses d'estomac. Mangé après les repas, c'est le digestif le plus efficace. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Pour se garantir des contrefaçons, exiger la signature Sanguinède, — 75 c. la boîte. — Dépôt à Cahors dans toutes les pharmacies.

A LA VILLE DE CAHORS
SABRIÉ

Marchand Tailleur, rue de la Mairie, 6, a l'honneur de prévenir le public, que, comme par le passé, on trouvera dans ses magasins des habillements confectionnés à Paris ou par lui. Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront satisfaites.
Il confectionne aussi sur mesure.

Le Temps

JOURNAL QUOTIDIEN, POLITIQUE LITTÉRAIRE, COMMERCIAL.

A partir du 1^{er} Décembre, le journal le **TEMPS**, organe des opinions libérales, augmentera son format sans augmenter ses prix.

Il sera le plus grand, le plus complet, et par conséquent le moins cher des journaux de Paris.

Il publiera tous les jours des DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES COMMERCIALES, indiquant, le jour-même, le mouvement des principales places de France et de l'étranger.

ROMANS-FEUILLETONS signés de nos premiers écrivains.

PRIMES GRATUITES, composées des meilleurs romans contemporains, format Charpentier, édition Michel Lévy.

Des numéros d'essai et le catalogue des **primes gratuites** seront envoyés à quiconque en fera la demande, par lettre affranchie, à M. Claudon, administrateur, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.

ABONNEMENTS { Trois mois : 16 fr.
DES DÉPARTEMENTS. { Six mois : 32

A VENDRE

Vins vieux des premiers crus d'Albas. Récoltes de 1825, 1830, 1832, 1834, 1840, 1841 et 1843.
S'adresser à M. BATAILLE, aîné, propriétaire à Albas.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.

DES FLEURS POUR ÉTRENNES

FLEURS LATINES

DES DAMES ET DES GENS DU MONDE
Clé des citations latines que l'on rencontre dans les ouvrages des écrivains français et étrangers.

FLEURS HISTORIQUES

DES DAMES ET DES GENS DU MONDE
Clé des allusions aux faits et aux mots célèbres que l'on rencontre dans les ouvrages des écrivains français et étrangers.

Par M. P. LAROUSSE, rue Saint-André-des-Arts, 49, à Paris.

Broché, avec une photographie..... 10 fr.
Relié idem..... 12 fr.
Broché, avec sept photographies..... 12 fr.
Relié idem..... 15 fr.

SUJETS DES PHOTOGRAPHIES :

- 1° ÉNÉE ET DIDON, d'après Guérin;
- 2° LES BERGERS d'ARCADIE, d'après Le Poussin;
- 3° Le Festin de Balthazar, d'après Martens;
- 4° Les Gladiateurs, d'après Gérôme;
- 5° Énée portant son père, d'après le Dominiquin;
- 6° La Femme adultère, d'après Le Titien;
- 7° La mort du César, d'après Cammuccini;
- 1° Le Scamandre, d'après Lancrenon;
- 2° Cain ou le crime... d'après Prudhon;
- 3° Cornélie et ses bijoux, d'après Reynolds;
- 4° Héro et Léandre, d'après Delorme;
- 5° Madeleine au désert d'après Le Corrège;
- 6° Tarquin et Lucrèce, d'après Giordano;
- 7° Suzanne au bain, d'après Santerre;

Ces Fleurs sont le cadeau le plus riche et le plus attrayant que l'on puisse se faire à soi-même ou offrir à toute personne à qui l'on veut causer une surprise agréable, donner une preuve d'attention délicate.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournot, à l'angle de la rue Fénelon.
HABILLEMETS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

BIJOUTERIE, HORLOGERIE, ARTICLES DE PARIS

GALERIE BONAFoux, A CAHORS.

MM. MANDELLI, Frères

qui ont toujours obtenu la vogue pour les objets d'étrennes, désirant continuer de mériter votre préférence, viennent de recevoir de Paris un choix considérable de ces articles dont la coquetterie, la fraîcheur, l'élégance et le bon goût les engagent à solliciter votre visite.

Convaincus qu'ils pourront satisfaire toutes les exigences de votre goût, ils vous prient d'aller voir leurs jolies marchandises. En outre, comme ils sont les correspondants de MM. Charles Christoffe et C^o, ils ont dans leur magasin un grand assortiment des orfèvreries, argenteries et dorures de cette maison.

Ils se chargent aussi de faire redorer et réargenter.

CARTES

Du Département du LOT

En vente chez CASTANET, imprimeur-lithographe, à Cahors.

Prix :

Imp. noir,	2 f. 50
— liséré couleur, limitant les arrondissements. . . .	3 »
— arrond ^{ts} à teintes plates.	4 »
— routes, chemins, etc., coloriés.	5 »

CARTES de VISITE de 2 à 5 francs le cent.

ÉTABLISSEMENT HORTICOLE.

VINCENS, pépiniériste,

A CAHORS (Lot).

Le sieur VINCENS, pépiniériste, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que, pour cause de fin de bail de l'une de ses pépinières, il livrera, jusqu'au 15 janvier prochain seulement, pour alignements, reboiser ou orner, des arbres de 2^e et 3^e choix, à un très-grand rabais.

Aux conditions ordinaires, on trouvera chez lui un grand assortiment d'arbres fruitiers et d'agrément, de toute espèce et variétés, premier choix. Comme par le passé; il se charge de toute sortes de plantations.

AVIS.

Le sieur VERNEGEOL, marchand faïencier, à Limoges, vient d'arriver à Cahors avec un grand assortiment de Porcelaine blanche et dorée, au choix. On trouvera chez lui des services de table, des vases d'église et de salon. — Il se charge de remplacer les pièces qui décomplèteraient un service et de les faire parvenir franco à la personne qui le demanderait. — Son magasin est situé sur le cours Fénelon, où il restera trois mois seulement.

PÂTISSERIE

Le sieur PÉRET, Victor, prévient le public qu'il vient d'établir une maison de Pâtisserie et Confiserie à Cahors, rue de la mairie

Une grande expérience, acquise par un travail sérieux, le met à même de fournir ce qui se fait de mieux dans sa partie.

Assortiment d'étrennes pour le jour de l'an. — Bonbons et cartonnages des meilleures maisons de Paris.

BAYLES J^{NE}

A l'honneur de prévenir le public qu'on trouvera chez lui un bel assortiment de lunettes de myope et de presbite en verre, cristal, blancs et colorés des meilleures fabriques de Paris; baromètres, thermomètres, longues-vues, lorgnons, stéréoscopes, épreuves et articles d'arpenteur.